

## ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 21 DECEMBRE 2022

Conseil + secrétaire + 32 bourgeois-e-s

Le Président a le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoisiale du budget 2023 en souhaitant une cordiale bienvenue aux bourgeois-e-s et en les remerciant d'être venus ce soir.

Cette assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par affichage au pilier public et par l'envoi à tous les ménages d'un fascicule du budget contenant l'ordre du jour de la présente assemblée ainsi qu'un message explicatif.

Il propose de nommer deux scrutateurs, à savoir Mme Raymonde Hochuli et M. Joël Bonvin. Ceux-ci sont acceptés par l'assemblée. Elle est ainsi valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2022
2. Budget 2023 – Présentation
3. Budget 2023 – Approbation – Crédit d'engagement y-compris les financements y afférents
4. Présentation du plan financier quadriennal
5. Adhésion à l'association forestière du cône de Thyon – Décision
6. Demande d'agrégation de M. Pierre Beney – Décision
7. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

En préambule le Président rappelle que les bourgeois-e-s non domiciliés ont le droit, s'ils en font la demande auprès du Président, de participer aux assemblées et de voter, ils n'ont toutefois pas le droit d'élire.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2022**

Comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2022 a été porté à la connaissance de toutes et tous et ne sera pas lu afin d'écourter les assemblées si toutefois les personnes présentes n'en demandent pas sa lecture.

La majorité des personnes présentes ne souhaitant pas la lecture du p.-v., il demande donc aux bourgeois-e-s qui sont d'accord avec le procès-verbal tel que rédigé de l'accepter par mains levées. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Il remercie le secrétaire pour la bonne tenue du p.-v. et passe au point suivant de l'ordre du jour.

### **2. Budget 2023 – Présentation**

Chaque ménage a reçu un fascicule du budget, ce qui a permis à chacun d'en prendre connaissance. Par conséquent, le Président ne va pas faire la lecture complète du message introductif qui précise en comparaison avec l'exercice 2021 et le budget 2022, l'aperçu général, l'évolution de la fortune et des engagements, le compte de résultats échelonné, les charges et revenus d'exploitation, les charges et revenus financiers, le compte des

investissements par nature, les couts induits, les indicateurs financiers bourgeoisiaux et les conclusions, mais seulement faire part de quelques considérations générales.

Le budget 2023 se conforme au modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2). Le modèle comptable harmonisé (MCH1) a été profondément remanié pour permettre les comparaisons avec les comptes et budgets précédents. Toutefois certains regroupements n'éviteront pas certaines différences.

Pour les bourgeoisies, seules existent les fonctions 0 Administration générale, 8 Economie publique et 9 finances et impôts.

Ce budget se veut estimatif et prudent. Les contrats de vente d'eau aux commune d'Arbaz et de Grimisuat sont arrivés à échéance et le coût du m<sup>3</sup> sera augmenté de manière à créer des réserves suffisantes pour faire face aux différents assainissements à réaliser sur le réseau d'eau, (conduites, sources, stations de filtration et réservoirs). On peut donc constater une augmentation des recettes.

Comme seuls les bâtiments font partie du patrimoine administratif, il est prévu un investissement en 2023 de Fr. 35'000.- pour l'acquisition du raccard du Marais. Des investissements à hauteur de Fr. 300'000.- pour l'assainissement de la station d'ultrafiltration UF1 et du réservoir de Procatrué sont prévus pour le patrimoine financier et transiteront directement par le bilan.

Le caissier présente ensuite le budget 2023 de fonctionnement et d'investissement. La marge d'autofinancement de Fr. 284'300.- permet de couvrir les amortissements de Fr. 3'900.- et de dégager un excédent de revenus de Fr. 280'400.-.

La marge d'autofinancement permet aussi de couvrir les investissements du patrimoine financier. L'excédent de financement permettra de diminuer la dette et le patrimoine par bourgeois-e-s devrait encore augmenter durant l'exercice 2023

Le Président passe ensuite la parole à l'assemblée.

L'assemblée n'ayant pas de question il passe au point suivant de l'ordre du jour.

### **3. Budget 2023 – Approbation – Crédit d'engagement y compris les financements y afférents**

Le Président indique que la marge d'autofinancement couvre les investissements prévus pour le patrimoine administratif et les sources de financement provenant de l'exploitation couvrent les dépenses nettes d'investissements du patrimoine financier.

L'assemblée n'ayant pas de question, le Président demande aux bourgeois d'accord d'accepter le budget tel que présenté, le crédit d'engagement y-compris les financements y afférents, de se prononcer par mains levées.

A l'unanimité, l'assemblée accepte le budget 2023, le crédit d'engagement y-compris les financements y afférents.

Le Président remercie les bourgeois-e-s pour la confiance témoignée.

#### **4. Présentation du plan financier quadriennal 2023 - 2026**

Le plan financier quadriennal a été établi sur la base des investissements prévus et doit être présenté à l'assemblée bourgeoise avant d'être transmis au canton.

Pour 2023, le budget a été présenté.

Le Président rappelle que la pertinence de ces différents investissements doit être répercutée dans le prix de vente de l'eau. Aussi le patrimoine financier ne tient pas compte des éventuelles mutations et/ou valorisations des biens de la bourgeoisie pour lesquelles la commission sera chargée de faire des propositions.

Le plan quadriennal 2024-2026 est essentiellement basé sur des investissements du patrimoine financier.

C'est toujours grâce aux recettes de vente des volumes d'eau et d'énergies que la dette sera contenue dans un volume acceptable et permettra de faire de nouveaux investissements pour l'entretien de notre patrimoine.

La marge d'autofinancement devrait demeurer stable pour les prochaines années.

En conséquence, la situation est tout à fait conforme aux exigences cantonales.

Après tous ces chiffres, Il demande à l'assemblée si elle a des questions sur le plan quadriennal qui n'est pas soumis au vote.

L'assemblée n'ayant pas de question, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### **5. Adhésion à l'association forestière du cône de Thyon – Décision**

Le Président présente au moyen de slide la problématique du marché du bois, les différents partenaires, la situation actuelle du triage forestier Lienne-Morge et son avenir et les raisons pour lesquelles le cône de Thyon serait un partenaire idéal.

Il explique que les sociétés ont été évaluées sur leur valeur de substance économique et sur leur volume d'affaires. La proposition de 2/3 cône de Thyon, 1/3 triage Lienne-Morge a été acceptée par les deux parties. Cette solution permet aux partenaires du triage Lienne-Morge de récupérer les réserves financières, ce qui représenterait un montant de l'ordre de plus de Fr. 200'000.- pour notre bourgeoisie.

Aussi les collaborateurs du triage forestier Lienne-Morge seront repris par le cône de Thyon.

La bourgeoisie qui possédait 26.10% du triage Lienne-Morge entrerait pour 8,7% au cône de Thyon. Elle bénéficierait aussi d'un tarif « partenaire ».

Il passe ensuite la parole à l'assemblée.

Un citoyen propriétaire de forêts souhaite savoir s'il peut vendre du bois et dans l'affirmative quelle serait la procédure à suivre.

Le Président précise que si c'est une forêt de protection, il ne peut pas abattre d'arbres. Par contre en zone forêt il doit demander au garde-forestier de marteler les arbres. Il peut ensuite les abattre et les vendre.

L'assemblée n'ayant plus de question, il propose de passer au vote.  
Les bourgeoisies et bourgeois qui sont d'accord d'adhérer au cône de Thyon sont priés de se prononcer par mains levées.

A la majorité des bourgeois-e-s, 29 avis favorables, 2 avis contraires, la bourgeoisie décide d'adhérer au cône de Thyon.

## **6. Demande d'agrégation de M. Pierre Beney – Décision**

Le Président porte à la connaissance de l'assemblée la demande d'agrégation déposée par M. Pierre Beney, fils de Jacques, originaire d'Ayent mais de maman bourgeoise d'Arbaz et de Véronique née Coupy, bourgeoise d'Arbaz aussi.

Le Conseil bourgeoisial propose d'accorder l'agrégation à la bourgeoisie d'Arbaz à M. Pierre Beney.

Cette proposition est acceptée par acclamation.

Le Président souhaite à Pierre la bienvenue dans la bourgeoisie d'Arbaz.

## **7. Divers**

Avant de passer la parole à l'assemblée, le Président tient à remercier ses collègues du Conseil, le secrétaire et les membres de la commission.

Il informe que l'entretien des pâturages boisés devrait enfin débuter en fin d'année 2023. Ces travaux en partie subventionnés par le canton et le SLF seront réalisés par le cône de Thyon.

La bourgeoisie dénombre aujourd'hui moins de 400 bourgeois-e-s. Par conséquent le président se demande s'il ne serait pas intéressant d'inviter les bourgeois-e-s non domiciliés à participer aux assemblées bourgeoises. Il rappelle que ces derniers pourraient voter mais ne pourraient pas élire (conseil, commission).

Un citoyen souhaite savoir ou en est le projet de séparation de la municipalité et de la bourgeoisie. Il rappelle que des citoyens d'Arbaz de tout parti confondu avait demandé au Conseil d'étudier cette possibilité.

Le Président rappelle que cette demande peut se faire au changement de législature. Pour ce faire il faut un large soutien de la population et non seulement du Conseil. Personnellement il y est toujours favorable mais ne veut pas en faire une histoire politique.

Il propose aussi d'attendre les aboutissants de la nouvelle constitution qui semble vouloir contraindre les municipalités à se séparer des bourgeoisies.

Un citoyen propose de faire l'assemblée de la bourgeoisie avant l'assemblée primaire et ainsi éviter de déplacer à deux reprises les citoyens et/ou bourgeois.

Jean-Michel Bonvin en prend bonne note et étudiera cette possibilité, du moins une fois dans l'année.

Le président indique qu'il faut lutter dans la vallée de la Sionne contre les genêts et que des civilistes peuvent être engagés pour réaliser ces travaux. L'alpage de la Comba peut mettre à disposition des outils.

Les marcheurs du bisse Taillaz ont aussi été sollicités pour participer à l'entretien des chemins pédestres.

Un bourgeois précise qu'aux mayens de Vermenala, les propriétaires organisent des journées d'entretien et notamment de lutte contre les genêts.

Comme la parole n'est plus demandée, il souhaite de belles fêtes de fin d'année, clôt cette assemblée à 19h58 en remerciant les personnes présentes pour leur participation et leurs interventions auxquelles il espère avoir pu répondre à satisfaction. Il demeure avec ses collègues à disposition pour tout renseignement et/ou question complémentaire.

Il invite ensuite les bourgeois-e-s à partager un apéro et une raclette.

Le Président

Le Secrétaire